

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE154

présenté par
Mme Erhel, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 34

A l'intitulé de la section 2, après le mot :

« correspondances »,

insérer le mot :

« électroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.